



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
29 juin 2005
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2005

6-9 septembre 2005, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à la session annuelle de 2005 (13-24 juin, New York)**

Table des matières

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
2005/15	Hommage à Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 1999 à 2005	3
2005/16	Programme mondial du PNUD pour 2005-2007	4
2005/17	Révision du règlement financier du PNUD (suivi de la décision 2005/1)	4
2005/18	Gestion stratégique des coûts au PNUD et incidences sur le recouvrement des coûts.	4
2005/19	PNUD, FNUAP et UNOPS : rapport sur l'audit et le contrôle internes	5
2005/20	Rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004.	6
2005/21	Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004	7
2005/22	Rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM	8
2005/23	État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà	9
2005/24	Engagements financiers en faveur du FNUAP	10
2005/25	Rapport de la Directrice exécutive pour 2004.	10
2005/26	Examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation	11
2005/27	Égalité des sexes au PNUD	13
2005/28	Progrès accompli dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays.	14



2005/29	Plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies 2005-2007 : investir dans les PMA pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement	14
2005/30	Information sur l'exécution des programmes du PNUD et du FNUAP au niveau des pays . . .	15
2005/31	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005	16

2005/15
Hommage à Mark Malloch Brown, Administrateur
du Programme des Nations Unies pour le développement
de 1999 à 2005

Le Conseil d'administration,

Notant avec regret que Mark Malloch Brown quittera son poste d'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement le 15 août 2005,

Conscient du fait que M. Malloch Brown s'est fait le chantre du développement au PNUD dès sa prise de fonctions en tant qu'Administrateur en 1999,

Prenant acte des efforts que n'a cessé de déployer M. Malloch Brown pour mettre l'action du PNUD au centre des initiatives de développement mondiales et *prenant également acte* des progrès réalisés par le PNUD dans sa lutte décisive en faveur de l'élimination de la pauvreté pendant qu'il était Administrateur,

Prenant en outre note des efforts déployés par M. Malloch Brown pour placer le PNUD à l'avant-garde de la réforme et du changement au sein du système des Nations Unies, doter le Programme des outils dont il a besoin afin de relever les défis à venir et créer de vastes partenariats en vue de permettre au PNUD de jouer un rôle plus important, de manière efficace et rationnelle, dans ce système,

Notant avec admiration que, grâce aux efforts déployés par M. Malloch Brown, les contributions volontaires au PNUD ont augmenté pendant quatre années successives après une longue période de déclin,

Constatant avec une profonde satisfaction que M. Malloch Brown a fait des objectifs du Millénaire pour le développement* la pierre angulaire de tous les programmes du PNUD, ainsi marqués de leur sceau,

Constatant également que M. Malloch Brown a montré une volonté résolue et fait preuve d'enthousiasme et de dynamisme pour renforcer le rôle du PNUD, en particulier au niveau des pays,

1. *Félicite* Mark Malloch Brown d'avoir su gérer de manière efficace le Programme des Nations Unies pour le développement de 1999 à 2005;

2. *Exprime sa sincère gratitude* à Mark Malloch Brown pour ses remarquables qualités de chef, de la Déclaration du Millénaire aux Équipes du projet du Millénaire et maintenant, à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en 2005;

3. *Souhaite* à Mark Malloch Brown un plein succès dans ses nouvelles fonctions de chef de cabinet du Secrétaire général.

14 juin 2005

* Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

2005/16 **Programme mondial du PNUD pour 2005-2007**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le Programme mondial du PNUD pour 2005-2007 (DP/GP/1/Rev.1);
2. *Se félicite* des révisions importantes apportées au Programme mondial et de l'inclusion d'un plan de travail, après consultation avec les États Membres depuis janvier 2005;
3. *Souligne* combien il importe de pleinement aligner le Programme mondial sur le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2003/32) et les dispositions de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles (A/RES/59/250) sur, notamment, le contrôle national du processus de développement;
4. *Adopte* le programme mondial tel qu'il figure dans le rapport.

21 juin 2005

2005/17 **Révision du règlement financier du PNUD** **(suivi de la décision 2005/1)**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la révision du règlement financier du PNUD (DP/2005/CRP.6), établie conformément à la décision 2005/1;
2. *Approuve*, pour une période provisoire de trois ans, les modifications proposées au règlement financier figurant dans le document de séance et *demande* que toutes les transactions faites au cours de la période d'exceptions à la séparation des tâches fassent l'objet d'un examen rétroactif;
3. *Demande* une évaluation par le Comité des commissaires aux comptes de la mise en œuvre de ces modifications à la fin de la période d'essai de trois ans dans le cadre de son audit biennal.

22 juin 2005

2005/18 **Gestion stratégique des coûts au PNUD et incidences** **sur le recouvrement des coûts**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document de séance sur les critères de définition des taux de recouvrement des coûts en fonction des projets (DP/2005/CRP.5);
2. *Rappelle* ses décisions 2003/22 et 2004/30;

3. *Se félicite* de la participation du PNUD aux travaux du Groupe de gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de mieux harmoniser les principes de recouvrement des coûts et d'affiner les critères de définition des taux de recouvrement des coûts;

4. *Réaffirme* que le PNUD doit s'assurer que chaque source de financement couvre la part qui lui revient de la gestion et de l'appui au programme;

5. *Souligne* qu'il est indispensable de faire preuve d'une certaine souplesse dans les fourchettes établies de taux de recouvrement des coûts pour les contributions faites par les gouvernements tant donateurs que bénéficiaires de façon à tenir compte de la multiplicité des modalités d'exécution et coûts de gestion dans les divers pays;

6. *Réaffirme* que le PNUD doit assurer le plein recouvrement, au niveau global, de tous les coûts réels de mise en œuvre des activités financées par la participation de tiers aux coûts, des contributions aux fonds d'affectation spéciale et la participation de pays de programme aux coûts;

7. *Note* qu'il n'existe pas dans le document de séance DP/2005/CRP.5 de proposition détaillée comportant des critères précis, susceptibles d'encourager les contributions non affectées, rapides et souples à des fonds d'affectation spéciale, la participation de tiers et de pays de programme aux coûts, contrairement à ce qu'avait demandé le Conseil d'administration au paragraphe 6 de sa décision 2004/30;

8. *Prie* le PNUD de lui soumettre, à sa deuxième session ordinaire de 2006, un rapport sur la pratique actuelle de définition des taux spécifiques de recouvrement des coûts et de critères de recouvrement des coûts clairs, se fondant notamment sur les modalités de financement et d'exécution et les coûts de gestion dans les différents pays.

22 juin 2005

2005/19 PNUD, FNUAP et UNOPS : rapport sur l'audit et le contrôle internes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports de l'Administrateur du PNUD (DP/2005/26), de la Directrice exécutive du FNUAP (DP/FPA/2005/9) et du Directeur exécutif de l'UNOPS (DP/2005/27) sur l'audit et le contrôle internes;

2. *Soutient* la poursuite du renforcement et de la réorganisation des services d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

3. *Prie instamment* le PNUD et le FNUAP de fonder leurs activités de contrôle et de mise en jeu de la responsabilité sur un modèle de risque qui leur soit propre et de créer des fonctions d'évaluation des risques au sein de leurs bureaux d'audit;

4. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à utiliser des systèmes de suivi et de contrôle financiers leur permettant de réduire les risques liés à la mise en œuvre des programmes;

5. *Note* l'importance d'un audit adéquat des fonctions du siège;

6. *Souscrit* à la nécessité de renforcer l'analyse des résultats des audits; des projets exécutés sur le plan national; des mesures de suivi prises par les directeurs de projet pour donner suite aux observations et recommandations faites lors des audits; et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de fournir, en particulier au personnel se trouvant sur le terrain, une formation lui permettant d'interpréter lesdites conclusions et recommandations et d'en assurer le suivi;

7. *Prie* le PNUD et le FNUAP de fournir une explication, dans leurs prochains rapports, concernant les critères de sélection des bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit;

8. *Se félicite* de la présentation des recommandations d'audit par fréquence et par priorité et *demande* un complément d'analyse des chiffres actuels pour ce qui est des causes sous-jacentes des observations faites lors des audits;

9. *Demande* que ce type d'analyse et de présentation soit maintenu dans les rapports futurs sur l'audit et le contrôle internes;

10. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'analyser et de présenter la suite donnée aux recommandations faites lors des précédents audits internes, dans les rapports de 2003 et 2004, et de faire rapport sur le statut des recommandations les plus fréquentes et les plus prioritaires dans le prochain rapport, conformément au plan approuvé dans la décision 2004/39, qui comporte des objectifs concrets, un calendrier et des indicateurs tels que vérifiés par l'audit interne;

11. *Prie* le PNUD et le FNUAP de mener une analyse approfondie du niveau des ressources pour les audits internes afin de les aligner sur les meilleures pratiques et de couvrir comme il convient les domaines stratégiques identifiés ci-dessus;

12. *Prie également* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de faire état des mesures prises par l'administration pour donner suite à leurs rapports d'audit interne à la session annuelle du Conseil d'administration, notamment du suivi des recommandations faites dans les précédents rapports;

13. *Demande également* au PNUD de faire en sorte que le Comité des commissaires aux comptes présente son rapport au Conseil d'administration.

23 juin 2005

2005/20

Rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004 (DP/2005/16);

2. *Prend note* de la méthode honnête et bien structurée adoptée pour la présentation des données;

3. *Se félicite* des progrès que le PNUD a faits pour mieux cibler sa stratégie et répondre aux besoins des pays; du fait que les activités du PNUD s'alignent bien sur le plan de financement pluriannuel; et de sa volonté d'adopter une gestion axée sur les résultats;

4. *Encourage* le PNUD à améliorer encore la façon de présenter ses résultats et à continuer d'améliorer et d'affiner les mesures quantitatives et qualitatives figurant dans le plan de financement pluriannuel afin de mieux analyser les progrès réalisés et les résultats obtenus dans le temps, au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan;

5. *Prie* le PNUD d'inclure dans ses prochains rapports sur le plan de financement pluriannuel un résumé analytique et un organigramme montrant la chaîne de résultats dont il fait état.

6. *Prie* le PNUD de prendre des mesures de suivi se fondant sur le rapport concernant le plan de financement pluriannuel et les débats suivant la présentation du rapport au Conseil d'administration, en tenant compte du fait que les pays ont la maîtrise du processus de développement, ainsi que de la disposition figurant dans la résolution A/RES/59/250 sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement;

7. *Prie également* le PNUD, conformément à la décision 2004/1, de faire du renforcement des capacités le thème de son analyse approfondie dans son rapport annuel de 2006;

8. *Prie également* le PNUD de présenter au Conseil, à sa première session ordinaire de 2006, un calendrier pour l'établissement et l'examen de son rapport sur l'évaluation de fin de cycle des résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 ainsi que pour le processus de mise au point du plan pour 2008-2011;

9. *Appelle* les partenaires donateurs à continuer d'accroître leurs contributions volontaires aux ressources ordinaires du PNUD;

10. *Demande* à l'Administrateur de continuer de donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection (DP/2005/16/Add.1).

23 juin 2005

2005/21

Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004 (DP/2005/25);

2. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à un certain nombre de résultats obtenus en matière de développement national et de l'identification d'enseignements importants pour l'organisation;

3. *Note* les progrès réalisés pour harmoniser et simplifier les activités d'évaluation au sein du système des Nations Unies grâce aux travaux du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, en particulier l'adoption par le Groupe de normes et règles d'évaluation pour le système des Nations Unies, qui représente une initiative importante pour l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles;

4. *Encourage* le Bureau de l'évaluation à accorder une attention accrue aux résultats concrets qui ont été obtenus en matière de développement et au suivi des recommandations faites lors des évaluations précédentes;

5. *Prend note* de l'augmentation sensible du nombre d'évaluations menées au cours de l'année, qui répond aux préoccupations mentionnées en 2003;

6. *Reconnaît* les progrès réalisés pour renforcer les capacités d'évaluation axées sur les résultats du personnel du PNUD et obtenir l'appui de réseaux d'évaluation professionnels, nationaux et internationaux plus étoffés;

7. *Approuve* la codification d'une politique d'évaluation du PNUD pour la période couverte par le rapport de 2005 et la formalisation d'un système de suivi des recommandations faites lors des évaluations; et

8. *Souligne* qu'il importe de créer des synergies grâce à des activités d'évaluation du PNUD et des fonds et programmes qui lui associés afin de faciliter la mise en jeu de la responsabilité de l'organisation.

23 juin 2005

2005/22

Rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel (DP/2005/24);

2. *Prend note* des efforts ciblés déployés par UNIFEM pour aider les pays de programme à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, notamment par le biais d'interventions stratégiques dans les domaines où il possède des avantages comparatifs;

3. *Encourage* UNIFEM à continuer d'intégrer les sexospécificités dans les mécanismes de coordination tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, grâce au renforcement des partenariats avec le PNUD et les membres des équipes de pays des Nations Unies, conformément aux recommandations figurant dans l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles du système des Nations Unies;

* Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

4. *Encourage également* UNIFEM à continuer de suivre les progrès réalisés dans le cadre de son plan de financement pluriannuel, conformément aux objectifs, résultats et indicateurs figurant dans ses cadres de résultats;

5. *Encourage également* tous les pays qui sont en mesure de le faire à aider UNIFEM à atteindre le niveau voulu de ressources ordinaires, notamment en faisant des annonces de contributions pluriannuelles.

23 juin 2005

2005/23

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà (DP/2005/17);

2. *Note* que le PNUD a atteint le premier objectif annuel (2004) de son deuxième Plan de financement pluriannuel et *note également* qu'une base de ressources ordinaires stable et appropriée est à sa portée, sous réserve qu'il continue de suivre les orientations du Plan de financement pluriannuel et d'améliorer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes comme demandé par le Conseil et que les États Membres non seulement poursuivent mais développent leurs efforts de financement sur l'ensemble de la période couverte par le Plan de financement pluriannuel;

3. *Prie* les États Membres de donner la priorité aux ressources ordinaires (contributions de base) par rapport aux autres ressources (autres apports); *prie également* le PNUD de poursuivre ses efforts afin de réduire sa dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs importants et de faire appel à d'autres donateurs;

4. *Constate avec satisfaction* que certains pays ont augmenté leurs contributions de base, *prie* tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2005 et *prie également* ceux qui ont déjà versé leurs contributions d'envisager la possibilité de les accroître – s'ils sont en mesure de le faire – afin d'accélérer la reconstitution des ressources ordinaires du PNUD;

5. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à annoncer des engagements de contributions pluriannuels assortis de calendriers de versements pour la période couverte par le second Plan de financement pluriannuel, et de respecter par la suite ces engagements de contributions et ces calendriers.

23 juin 2005

2005/24 Engagements financiers en faveur du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2005/8) et *se félicite* de l'augmentation sensible des ressources ordinaires en 2004, ainsi que de l'augmentation en 2004 des cofinancements due à un accroissement des contributions d'un certain nombre de donateurs; et *se félicite* des contributions des pays de programme, qui ont permis au FNUAP d'enregistrer un nombre record de donateurs;

2. *Se félicite* de l'augmentation prévue des ressources ordinaires en 2005;

3. *Reconnaît* qu'un accroissement progressif durable des ressources du FNUAP implique, pour les pays qui en ont la possibilité, un effort de financement accru au cours de la période couverte par le plan de financement pluriannuel, 2004-2007;

4. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique et financier vigoureux ainsi que de ressources ordinaires prévisibles et en augmentation pour pouvoir s'acquitter de son mandat et aider les pays à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*;

5. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser leurs contributions au début de chaque année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

6. *Réaffirme* que les ressources ordinaires de base constituent le socle des activités du FNUAP et sont essentielles pour en préserver la nature multilatérale, neutre et universelle; et *encourage* le FNUAP à continuer à mobiliser des ressources complémentaires pour ses programmes.

23 juin 2005

2005/25 Rapport de la Directrice exécutive pour 2004

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive pour 2004 (DP/FPA/2005/7, Part. I et II) et *se félicite* des progrès réalisés par le FNUAP au cours de la première année du Plan de financement pluriannuel, 2004-2007, notant la contribution du FNUAP à la réalisation des résultats stratégiques du Plan;

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts du FNUAP pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*, notamment en intégrant les questions de population et de développement, de santé de la procréation et d'égalité entre les sexes aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté;

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

3. *Souligne* que l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des principales mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action (CIPD+5) est essentielle à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire, et *souligne* qu'il importe d'intégrer pleinement les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement aux stratégies destinées à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

4. *Approuve* la révision du cadre intégré d'allocation des ressources du Plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007, comme proposée dans le document DP/FPA/2005/7 (Part I);

5. *Encourage* le FNUAP à intégrer davantage les activités destinées à donner suite à la Conférence internationale sur la population et le développement dans des cadres d'action nationaux tels que les approches sectorielles, les documents de stratégies de réduction de la pauvreté, les programmes de réformes du secteur de la santé et autres plans et politiques nationaux de développement;

6. *Souligne* la nécessité de continuer à établir des partenariats novateurs entre partenaires du développement, gouvernements, organismes de la société civile et secteur privé pour atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire*;

7. *Prie* le FNUAP de continuer à intégrer la santé de la procréation ainsi que les droits en la matière et les questions liées à la situation de la femme dans les rapports sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

8. *Reconnaît* les progrès qui ont été faits pour améliorer l'efficacité organisationnelle du FNUAP et *encourage* le FNUAP à poursuivre l'élaboration du cadre de gestion axé sur les résultats et à présenter les progrès réalisés dans le rapport récapitulatif prévu pour 2007;

9. *Encourage* le FNUAP à suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs, les résultats et les indicateurs du cadre de résultats stratégiques du Plan de financement pluriannuel.

23 juin 2005

2005/26

Examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2004-2007 (DP/2005/18);

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

2. *Rappelle* les décisions 2002/10 et 2002/18 sur les arrangements en matière de programmation pour 2004-2007;

3. *Rappelle également* la décision 2002/14 relative au Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2000-2010, et *réaffirme* que l'affectation des ressources des rubriques 1.1.1 et 1.1.2 du montant cible pour l'affectation des ressources de base (MCARB) doit être fixée au minimum à 60 % pour les pays les moins avancés et entre 85 % et 91 % pour les pays à faible revenu;

4. *Se félicite* de l'augmentation tendancielle des contributions au titre des ressources ordinaires, qui permettra au PNUD de préserver et d'accroître les ressources consacrées aux programmes de pays pour le reste de la période actuelle de programmation;

5. *Souligne* que la programmation de toutes les ressources du PNUD au niveau des pays doit s'inscrire dans le cadre des stratégies et priorités nationales de développement et être fondée sur une analyse des besoins, y compris à l'occasion des bilans communs de pays, avec pour objectif principal d'aider les pays concernés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*;

6. *Souligne également* que les arrangements en matière de programmation constituent l'outil opérationnel et le mécanisme d'affectation des ressources du plan de financement pluriannuel du PNUD, 2004-2007¹;

7. *Reconnaît* que le développement des capacités et la propriété des stratégies nationales de développement sont essentiels à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, ainsi que l'a récemment souligné l'Assemblée générale lors de son examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies²;

8. *Décide* de maintenir les ressources affectées à la rubrique 1.1.1 des MCARB pour 2006 et 2007;

9. *Rappelle* la décision 1995/23 qui établit le cadre législatif de la rubrique 1.1.2 des MCARB et *approuve*, sous réserve de révision en 2007, les modifications temporaires suivantes en ce qui concerne les nouvelles ressources disponibles en sus du montant total de 450 millions de dollars des ressources programmables de base :

a) Ramener le rapport des affectations entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2 du MCARB de 60/40 % à 50/50 %;

b) Éliminer, tout en respectant pleinement le principe de l'affectation prioritaire en faveur des pays à faible revenu et des pays les moins avancés auquel il est fait référence au paragraphe 3, la limite actuelle entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2;

c) Introduire, tout en conservant le principe de limitation régionale, une marge de manœuvre pouvant atteindre 10 % afin de faciliter un certain transfert des ressources de la rubrique 1.1.2 entre les régions;

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux annoncés dans la Déclaration du Millénaire.

¹ Décision 2003/24 du Conseil d'administration.

² A/RES/59/250.

10. *Approuve en outre* un financement annuel prévisible d'un montant de 3 millions de dollars au titre du Programme d'assistance au peuple palestinien;

11. *Prie* le PNUD d'évaluer les arrangements actuels en matière de programmation, en particulier les modifications approuvées, en vue de proposer de nouveaux arrangements comme demandé dans la décision 2002/18, et de soumettre cette évaluation au Conseil à sa première session ordinaire de 2007.

23 juin 2005

2005/27

Égalité des sexes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la note explicative sur la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (DP/2005/CRP.9);

2. *Se félicite* des informations complémentaires concernant le plan d'action et la matrice pour la mise en œuvre de ce plan en 2005, comme demandé par les États Membres;

3. *Demande instamment* au PNUD de développer ses activités en faveur de la prise en compte systématique de la situation des femmes, notamment en augmentant les ressources financières et humaines à l'appui de la mise en œuvre du plan d'action, et de tenir compte des observations formulées à ce sujet par les États Membres;

4. *Prie également* le PNUD de promouvoir activement et de mettre en place des partenariats, selon qu'il convient, avec l'ensemble des organismes des Nations Unies actifs en faveur de l'égalité des sexes, y compris les organismes dont le mandat porte sur la formation et la recherche, afin d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action;

5. *Adopte* la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (DP/2005/7 et Corr.1);

6. *Prie* l'Administrateur de poursuivre l'élaboration du plan d'action jusqu'en 2007, y compris la matrice des résultats, et de tenir compte des conclusions du rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004 concernant le plan de financement pluriannuel ainsi que des conclusions de l'évaluation indépendante en cours; et *prie également* l'Administrateur de lui faire rapport, à sa première session ordinaire de 2006, sur le plan d'action à moyen terme en s'appuyant sur les mesures prises par la direction pour donner suite à l'évaluation indépendante.

23 juin 2005

2005/28

**Progrès accompli dans l'application de la décision 2001/11 :
accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme
de pays**

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et soulignant le fait que de nouvelles mesures doivent être prises pour harmoniser les cycles de programmation et les synchroniser dans toute la mesure du possible avec les instruments nationaux de programmation, en particulier les stratégies de réduction de la pauvreté, y compris le cas échéant, les documents relatifs à ces stratégies,

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays (DP/2005/28-DP/FPA/2005/10) et des propositions qui y sont contenues;

2. *Constate* les progrès accomplis pour ce qui est de l'application de la décision 2001/11 du Conseil d'administration relative au processus de programmation du PNUD/FNUAP et en conséquence *reconfirme* la validité de la procédure de programmation actuelle;

3. *Insiste* sur la nécessité d'assurer la qualité des descriptifs de programme, qui doivent être axés sur les résultats et cohérents avec les priorités nationales dans les domaines de compétence de tous les organismes concernés;

4. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter à sa session annuelle de 2006 un rapport établi conjointement avec l'UNICEF sur les éventuelles possibilités d'améliorer et de simplifier davantage les procédures harmonisées actuelles d'approbation des programmes de pays de façon à en accélérer l'élaboration et l'approbation et à mieux les synchroniser avec les instruments de programmation nationaux du pays concerné tout en gardant présent à l'esprit la nécessité de préserver l'intégrité institutionnelle et le mandat de chaque organisme.

23 juin 2005

2005/29

**Plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies
2005-2007 : investir dans les PMA pour réaliser les objectifs
du Millénaire pour le développement**

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies 2005-2007 : investir dans les PMA pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2005/22), présenté conformément à la décision 2005/5 du Conseil d'administration;

2. *Note* que ce plan d'activité permet au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) de s'acquitter de son mandat tel que fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir apporter une assistance, en priorité aux pays les moins avancés, et rester un organisme indépendant avec pour principal objectif la réduction de la pauvreté et la réalisation du Programme d'action de Bruxelles ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement* dans les pays les moins avancés;

3. *Prie* le PNUD de faire rapport sur l'intégration des dépenses d'administration du Fonds d'équipement des Nations Unies dans le budget d'appui biennal 2006-2007, comme décrit dans le document DP/2005/22;

4. *Prie également* le Fonds d'équipement des Nations Unies de lui faire rapport de manière appropriée à sa première session de 2006 sur ses processus de prise de décisions en matière budgétaire et de programmation;

5. *Demande à nouveau* à l'Administrateur de nommer, dès que possible, un nouveau Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies;

6. *Lance* un appel aux pays donateurs et aux autres pays en mesure de le faire afin qu'ils apportent un financement supplémentaire durable à l'appui des programmes et des activités du Fonds d'équipement des Nations Unies dans les pays les moins avancés, y compris en apportant des ressources au fonds d'affectation spéciale « Investir dans les pays les moins avancés » proposé;

7. *Encourage* les États Membres, en particulier les pays les moins avancés, à soutenir les efforts de mobilisation de ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies.

23 juin 2005

2005/30

Information sur l'exécution des programmes du PNUD et du FNUAP au niveau des pays

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays (DP/2005/28-DP/FPA/2005/10), du plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004 (DP/2005/16) ainsi que du rapport de la Directrice exécutive pour 2004 : progrès accomplis dans l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 [DP/FPA/2005/7 (Part I)];

2. *Prie* le PNUD et le FNUAP de lui proposer, à sa première session ordinaire de 2006, en consultation avec les organismes concernés, des méthodes efficaces par rapport à leur coût pour la communication de données de programmes à leurs organes directeurs respectifs dans le cadre de leur cycle de programmation et d'établissement de rapports.

23 juin 2005

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

2005/31

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005

Le Conseil d'administration

Rappelle que, pendant sa session annuelle de 2005, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2005 (DP/2005/L.2 et Corr.1);

Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 2005 (DP/2005/14); et

Approuvé le calendrier ci-après des sessions que tiendrait le Conseil d'administration en 2005 et 2006 :

Deuxième session ordinaire de 2005 :	6-9 septembre 2005
Première session ordinaire de 2006 :	23-27 janvier 2006
Session annuelle de 2006 :	12-23 juin 2006 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2006 :	11-15 septembre 2006

Examiné les méthodes de travail du Conseil d'administration.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plan de financement pluriannuel

Adopté la décision 2005/20 du 23 juin 2005 sur le plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004.

Point 3

Engagements de financement

Adopté la décision 2005/23 du 23 juin 2005 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2005 et au-delà.

Point 4

Arrangements en matière de programmation

Adopté la décision 2005/26 du 23 juin 2005 sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation.

Point 5

Rapport sur le développement humain

Pris note de la mise à jour sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2005/19).

Point 6
Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2005/16 du 21 juin 2005 sur le Programme mondial du PNUD pour 2005-2007;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après (et des observations faites à ce sujet) :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso (DP/DCP/BFA/1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/DCP/GHA/1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour la Namibie (DP/DCP/NAM/1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouganda (DP/DCP/UGA/1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/DCP/KHM/1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/DCP/CHN/1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour le Viet Nam (DP/DCP/VNM/1);

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Albanie (DP/DCP/ALB/1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour le Bélarus (DP/DCP/BLR/1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour la Bulgarie (DP/DCP/BGR/1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/DCP/GEO/1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/DCP/TUR/1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/DCP/UKR/1);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou (DP/DCP/PER/1);
 Projet de descriptif de programme de pays pour les îles Turques et Caïques (DP/DCP/TCI/1);

Pris note des prorogations pour une période d'un an des programmes de pays concernant la République démocratique du Congo et le Libéria;

Pris note du projet de descriptif de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, pour 2006-2010;

Approuvé le programme sous-régional pour les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade.

Point 7
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2005/29 sur le plan d'action du Fonds d'équipement des Nations Unies pour 2005-2007.

Point 8
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Pris note du rapport annuel du Directeur exécutif (DP/2005/23).

Point 9

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2005/22 du 23 juin 2005 ayant trait au rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel.

Point 10

Les femmes au PNUD

Adopté la décision 2005/27 du 23 juin 2005 sur les femmes au PNUD.

Point 11

Évaluation

Adopté la décision 2005/21 du 23 juin 2005 sur le rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004.

Point 12

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2005/17 du 22 juin 2005 sur la révision du Règlement financier du PNUD (suite donnée à la décision 2005/1);

Adopté la décision 2005/18 du 22 juin 2005 sur la gestion stratégique des coûts au PNUD et les incidences sur le recouvrement des coûts.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 13

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2005/19 du 23 juin 2005 sur les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Point 14

Activités de programmation

Adopté la décision 2005/28 du 23 juin 2005 sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la décision 2001/11 : question des délais d'élaboration des descriptifs de programme de pays.

Point 15

Missions de visite

Pris note du rapport sur la mission de visite en République démocratique populaire lao (DP/2005/CRP.7 – DP/FPA/2005/CRP.1);

Le rapport sur la mission de visite commune en Azerbaïdjan (DP/2005/CRP.8 –DP/FPA/2005/CRP.2) fera l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques.

Débat consacré au FNUAP

Point 16

Rapport de la Directrice exécutive pour 2004

Adopté la décision 2005/25 du 23 juin 2005 sur le rapport de la Directrice exécutive pour 2004.

Point 17

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Adopté la décision 2005/24 du 23 juin 2005 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

Point 18

Programmes de pays et questions connexes

A pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après (et des observations faites à ce sujet) :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso (DP/FPA/DCP/BFA/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/FPA/DCP/GHA/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Namibie (DP/FPA/DCP/NAM/4);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouganda (DP/FPA/DCP/UGA/6);

États arabes et Europe

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Albanie (DP/FPA/DCP/ALB/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/FPA/DCP/GEO/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le territoire palestinien occupé (DP/FPA/DCP/OPT/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/FPA/DCP/TUR/4);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/FPA/DCP/UKR/1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bangladesh (DP/FPA/DCP/BGD/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/FPA/DCP/KHM/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/FPA/DCP/CHN/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Viet Nam (DP/FPA/DCP/VNM/7);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou (DP/FPA/DCP/PER/7);

Pris note du rapport sur la mise en œuvre du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2005/11);

Pris note de la première prorogation pour une période d'un an du premier programme spécial d'assistance au Myanmar (DP/FPA/2005/12);

Approuvé la prorogation pour une période de deux ans du premier programme de pays pour le Timor-Leste (DP/FPA/2005/12).

Point 19

Questions diverses

Pris les initiatives suivantes :

- a) Adieux à l'Administrateur du PNUD et adoption de la décision 2005/15 : Hommage à Mark Malloch Brown, Administrateur du PNUD de 1999 à 2005;
- b) Manifestation spéciale sur la consolidation de la paix après les conflits : rôle du PNUD (exemple d'El Salvador);
- c) Consultations officieuses sur les rapports d'audit du PNUD et du FNUAP;
- d) Présentation par le GNUM des résultats de l'étude mondiale sur l'incidence des objectifs du Millénaire pour le développement* à l'échelon des pays;
- e) Consultations officieuses sur le rôle et l'action du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et redressement; et
- f) Séance d'information officieuse sur la santé maternelle et le VIH/sida.

23 juin 2005

* Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

**Programme de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP
Deuxième session ordinaire de 2005
(6-9 septembre 2005, New York)**

<i>Jour/date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mardi 6 septembre		
10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption de l'ordre du jour et approbation du plan de travail de la session – Adoption du rapport sur les travaux de la session ordinaire de 2005 Exposé de l'Administrateur
15 heures-17 heures	2	PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2006-2007 – Rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal – Examen annuel de la situation financière en 2004 – Renseignements sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2004
17 heures-18 heures		Consultations officielles
Mercredi 7 septembre		
10 heures-13 heures	7	Exposé de la Directrice exécutive du FNUAP FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Projet de budget d'appui biennal pour 2006-2007 – Examen annuel de la situation financière en 2004 – Rapport du CCQAB sur le projet de budget d'appui biennal du FNUAP
15 heures-17 heures	9	FNUAP : Programme consultatif technique <ul style="list-style-type: none"> – Programme consultatif technique pour 2006-2007
	8	FNUAP : Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Projets de descriptif de programme de pays
17 heures-18 heures		Consultations officielles
Jeudi 8 septembre		
10 heures-11 h 30	11	Rôle et action du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et redressement <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur le rôle et l'action du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et redressement

<i>Jour/date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
11 h 30-13 heures		Consultations officielles
15 heures-17 heures	5	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets – Plan d'action de l'UNOPS
17 heures-18 heures		Consultations officielles
Vendredi 9 septembre		
10 heures-13 heures	3	Évaluation – Évaluation de la prise en compte des sexes au PNUD (résumé) – Évaluation du cadre de coopération régionale pour les États arabes
	4	Programmes de pays du PNUD et questions connexes – Projets de descriptif de programme régional et de programme de pays – Prorogations de cadres de coopération nationaux – Assistance au Myanmar – prorogation de l'initiative pour le développement humain – Rapport oral sur l'assistance du PNUD au Myanmar Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP
	6	Suivi de la réunion du Conseil de coordination du programme ONUSIDA – Rapports du PNUD et du FNUAP sur la suite à donner aux recommandations du Conseil de coordination du programme ONUSIDA
15 heures-18 heures	1	Questions d'organisation – Méthodes de travail du Conseil d'administration
	10	Autres questions – Adoption de décisions
	1	Questions d'organisation – Projet de plan de travail pour 2006 – Plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2006
